

	Compte-rendu de la réunion technique
	Date : 31 mai 2022
Présents :	• Jean-Luc S. • Monique S. • Claire G. • Yolande P. • Marie-France M. • Dominique K. • Jean-Jacques B. • Pierre V. • Bernadette T. • Emmanuelle B. • Anne V. • Christian V. • Chantal M. • Armelle A. • Sophie L.-B. • Loïc T.

1- Erratum

- Concernant le Secours Catholique, seul le secteur alimentaire cesse son activité au 31 juillet 2022. L'aide financière continue toujours dans les mêmes conditions : Un petit dossier de 2 feuilles recto-verso qui se trouve dans le classeur « Aide Alimentaire », permet de solliciter le CCAS pour une demande financière en argumentant, ensuite ce même dossier peut être envoyé au Secours Catholique. Le Secours Catholique n'accorde jamais la totalité de l'aide, il souhaite qu'il y ait plusieurs demandes de faite.

2- Divers

- Tous **les courriers qui sont adressés à l'ASTI doivent être ouverts** par les bénévoles, en effet il y en a de FTDA (France Terre D'Asile) pour de nouveaux domiciliés à l'ASTI. Récemment, l'un d'eux a eu reçu un recommandé in extremis.
- Concernant **les domiciliations, pas de domiciliation ASTI** :
 - Pour les réfugiés, il faut les rediriger à FAIR ; *La plateforme FAIR (Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés) est un lieu dédié à la domiciliation et à l'accompagnement socio-professionnel du public réfugié.* [Plateforme FAIR](#)
3 Impasse Pascal, 14000 CAEN – Tél. 02 31 86 95 91
 - Pour les femmes seules avec enfants, il faut les rediriger vers le SAAS ; *Le SAAS (Service d'accueil et d'accompagnement social) propose un accueil d'urgence, une écoute, un accompagnement pour femme seule avec ou sans enfant, ou homme seul avec enfant, sans hébergement individuel, et/ou en situation de violence.*

Partenaire du protocole « lutte contre les violences faites aux femmes », le SAAS permet un accueil de jour des femmes victimes de violences conjugales du lundi au vendredi de 10h à 16h. [SAAS](#)

171 Rue de Bayeux, 14000 CAEN – Tél. 02 31 34 65 65

Ces deux structures proposent un accompagnement social que l'ASTI ne fait pas.

- **Lundi 6 juin (lundi de Pentecôte) L'ASTI sera fermé.** Il n'y aura pas de consultation juridique. Anne V. procède à l'affichage de cette information sur le site Internet de l'ASTI, à l'entrée de la MDS et sur la porte de l'accueil de l'ASTI.
- **Organisation des permanences de l'ASTI durant l'été :** La protection sociale sera fermée du 14 juillet jusqu'à début septembre. Il n'y aura pas d'aide juridique en août. Les autres permanences (aide alimentaire, courriers, domiciliations) seront assurées normalement en juillet.
En août, il y aura 2 matinées pour les permanences (aide alimentaire, courriers, domiciliations) par semaine, le mardi et le vendredi. 3 ou 4 bénévoles par permanence seront nécessaires.
La MDS sera fermée en août → Les bénévoles assurant les permanences devront s'assurer qu'ils ont bien les clés (porte arrière et accueil) pour garantir celle-ci.
Dominique K. met en place un framadata sur cette période d'été pour avoir une vision la plus complète possible avant la prochaine réunion technique.
- **Déménagement :** Il n'y a qu'un seul changement d'adresse à faire pour l'ensemble des bénéficiaires de la domiciliation à l'ASTI. Un rdv doit être pris avec le service Pro à La Poste de Gambetta.
- **Locaux :** Le Conseil d'Administration de l'ASTI du lundi 30 mai a procédé à un vote pour décider de l'endroit où elle souhaite s'installer dans le bâtiment anciennement occupé par le Conseil Départemental. L'ASTI est candidate pour s'installer au 1^e étage. Inolya a proposé de réaménager les toilettes du 1^e étage pour les rendre accessibles aux personnes handicapées.
Le Conseil d'Administration de l'ASTI souhaite 3 bureaux (dont un accueil) et 1 salle de réunion pour les cours de français, ce choix n'est pas pour le moment réaliste au vu du loyer qu'un tel choix engendrerait.
Il y a une position différente entre l'ASTI et la MDS sur les aspects financiers du nouveau bâtiment ; pour la MDS, il conviendrait d'accueillir de nouvelles associations pour faire baisser le loyer de chacune, pour l'ASTI, il conviendrait de faire baisser le loyer d'Inolya pour qu'il soit le même que celui actuel.
Le Conseil d'Administration de l'ASTI n'est pas favorable pour le moment à accepter de nouvelles associations à la MDS. Il y a aujourd'hui des difficultés de gestion de la MDS qu'il convient dans un premier temps de résoudre avant d'augmenter le nombre d'associations dans la MDS.
La MDS (indépendamment de la décision de l'ASTI) a décidé de ne pas se porter acquéreur du RDC du bâtiment. Seuls sont retenus : le 1^{er} étage et le 2^e étage côté Boulevard Aristide Briand (Cf. les deux schémas ci-dessous).

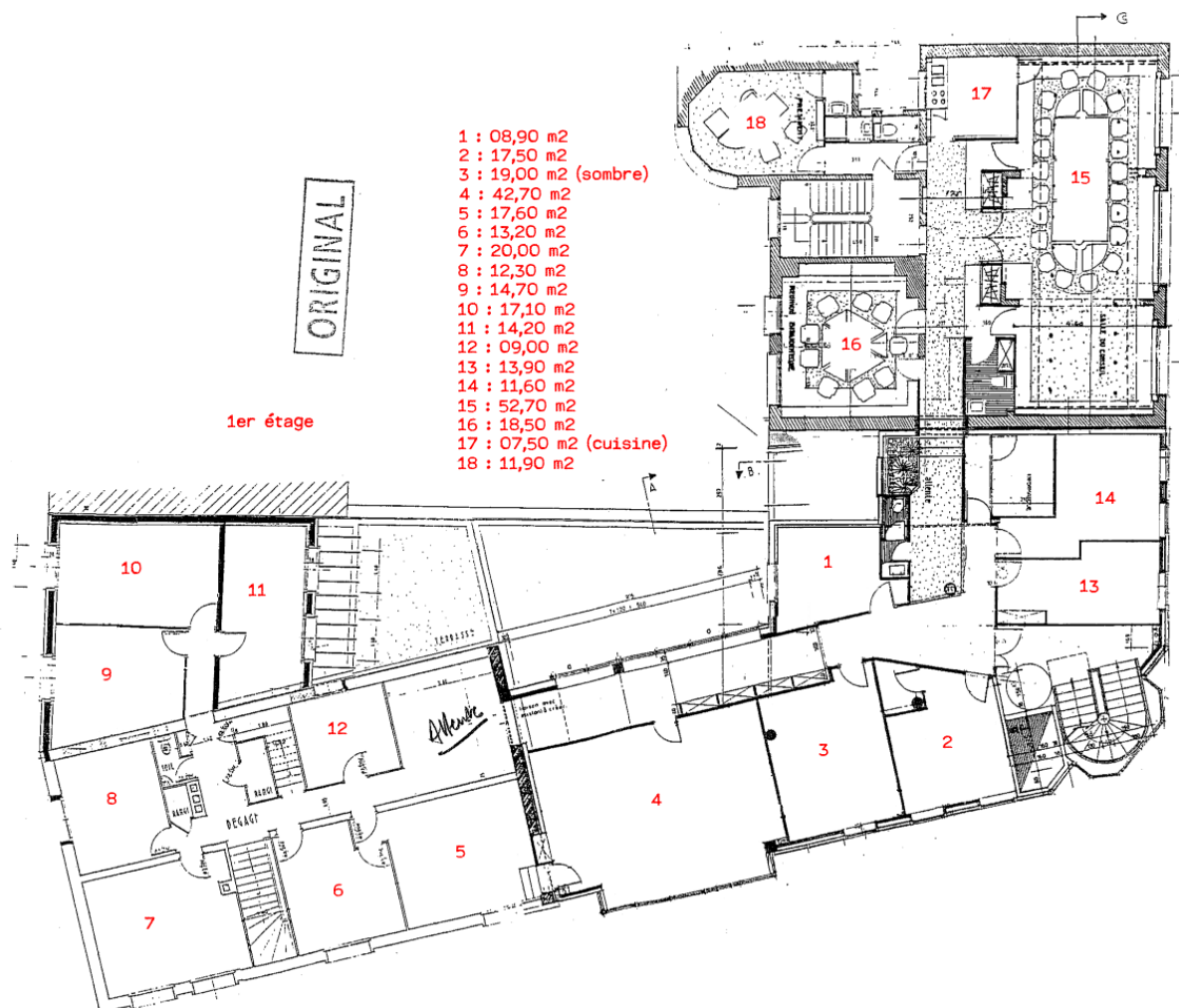


Figure 1 : 1e étage au complet

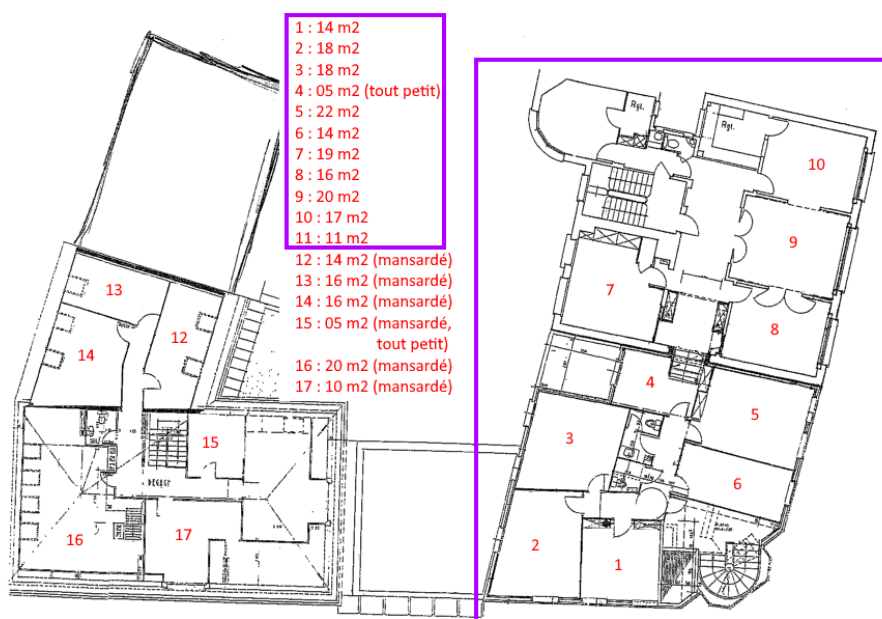


Figure 2 : 2e étage côté Boulevard Aristide Briand

- **Permanence en soirée** : Un sondage par framadata a circulé pour savoir s'il était possible d'ouvrir une permanence en soirée selon diverses fréquences de façon à pouvoir intégrer de nouveaux bénévoles notamment plus jeunes. Le résultat du sondage permet d'envisager l'ouverture une fois par semaine d'une permanence en soirée (18h00 – 19h30), à la place d'une matinée. L'incertitude actuelle liée au prochain déménagement ne permet pas de mettre en place cette permanence dès maintenant, elle sera installée après le déménagement. Attention cependant aux implications complexes de la modification des horaires, nous sommes inscrits dans plusieurs organismes avec nos horaires, il faut être certain de nos changements. Nous pourrions envisager cela pour l'arrivée dans les prochains locaux avec une communication globale (nouvelle adresse et horaires).
- **Signature** : Sur tous les documents qui sont signés par les bénévoles (pour les domiciliations par exemple), le nom du bénévole signataire doit être écrit lisiblement en plus de sa signature.

3- **Agenda**

Samedi 18 juin 2022 : Assemblée Générale Ordinaire de l'ASTI-14 à 09h15, vous avez dû tous recevoir un mail d'invitation avec les documents associés.

Samedi 18 juin 2022 : Fête de l'ASTI à Sauvages sur un plateau, 4 Place du Commerce à la Grâce de Dieu. Repas à 13h00 au Restaurant Sauvages :

- 10 € pour les bénévoles ;

- 1 € pour les étrangers.

Inscription obligatoire à l'accueil de l'ASTI 14

4- **Prochaine réunion technique**

La date de la prochaine réunion technique est fixée au **mardi 28 juin 2022 à 12h30**.